



# Association Quartier des Charmettes – Générations

Chemin des Péreuses 15 – 2000 Neuchâtel

☎ 079 280 20 11 ✉ [charmottes2012@hotmail.ch](mailto:charmottes2012@hotmail.ch) 🌐 [www.quartierdescharmottes.ch](http://www.quartierdescharmottes.ch)

Par email et par poste

Monsieur Olivier Arni

Conseiller Communal, Ville de Neuchâtel

Chef du Département de l'Environnement des

Transports et du Développement durable

Faubourg du lac 3 - 2000 Neuchâtel

## Commentaires de l'AQCG sur la Restitution des Charmettes de juin 2014

Monsieur le Conseiller communal,

Comme vous nous l'avez accordé, nous nous exprimons ici sur la séance de «Restitution» du 3 juin ainsi que sur la première version du rapport de Restitution parue le 11 juin 2014 sur le site internet de l'Urbanisme.

Nos commentaires portent autant sur la forme que sur le contenu de cette étape fondamentale du processus participatif. Nous sommes guidés dans nos réflexions par diverses références légales «d'informer, impliquer la population»<sup>1</sup> et sur «la prise en compte adéquate des observations émanant de la population»<sup>2</sup>. Ci-joint nos commentaires en détail.

En résumé, **la séance de Restitution et le rapport ne livrent pas une véritable Restitution stricto sensu**, ni même une synthèse objective des propos des habitants. Faute d'une véritable note de Restitution, l'Association a même dû rédiger elle-même une compilation! Voir annexe 2. Les résultats sont clairs. Inutile donc de «déformer» les véritables propos émis par les habitants. Nous avons plutôt eu l'impression que **l'objectif principal de la séance était surtout de présenter l'intention de construction**. Certes une période importante a été accordée à la discussion, aux questions, aux remarques et nous vous en remercions, mais ont-elles été entendues, car elles ne ressortent pas du rapport.

**Nous nous retrouvons aujourd'hui à avoir plus de questions que de réponses**. Trop d'informations n'ont pas encore été portées à notre connaissance. Nous les avons détaillées en annexe 1. Par conséquent nous demandons une deuxième séance publique afin d'obtenir toute la transparence nécessaire. Nous y avons également détaillé des demandes dont nous vous prions de prendre connaissance également sans devoir les répéter ici.

Etant donné que des documents de l'Urbanisme sur le processus participatif ont été mis en ligne et donc rendus publics, **nous demandons à ce que notre présente lettre et ses annexes soient également publiées – à moins d'un accord différent**. De plus, et sauf contre-indications de votre part, d'ici disons deux semaines, nous nous permettrons de la partager avec qui de droit également.

Pour conclure, nous remercions l'Urbanisme d'avoir entretenu à ce jour un dialogue constructif. **Nous formulons nos vœux afin que les propos des habitants soient véritablement pris en considération**, que la réunion demandée par l'Association avec l'Urbanisme<sup>3</sup> ait bien lieu avant la finalisation d'un véritable rapport de Restitution. Et enfin, que la population soit à nouveau convoquée pour compléter la phase de Restitution et obtenir les réponses aux différentes questions encore suspens, avant d'entamer d'autres étapes. Nous aimons à ce titre citer une phrase prononcée par un de nos élus: «seul on avance vite, mais ensemble on va plus loin».

Avec nos meilleurs messages. Le Comité de l'AQCG.

Les Charmettes, le 2 juillet 2014.

Annexes: Commentaires détaillés de l'AQCG sur la Restitution et Compilation de l'AQCG des réponses aux questionnaires.

Copie par email : Mme Tranda, Messieurs Coquillat et Montavon, Av.

<sup>1</sup> Art 18 Règlement d'aménagement communal. 2002,

<sup>2</sup> Art. 4, al. 2 LAT – tiré du guide du plan de quartier du canton de Neuchâtel

<sup>3</sup> Voir notre lettre du 9 juin 2014